

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CÔTE-D'OR
ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON DE LONGVIC



MAIRIE DE FÉNYAY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FÉNYAY**

Séance du 04 mai 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents ou représentés
19	19	19

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 27/04/2026, se sont réunis au nombre à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de FÉNYAY, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mmes et MM. GOBET Laurent - SAUTEREAU Bernard - BEGIN Patricia - LORDEL Béatrice - BOILLAUT Florian - THIBAUD Christiane - BAUMONT Gérard - RUBAN MANGÉ Aurélie - GENTET Jacky - POING Patrick- DESSAUGE Loïc - CUROT Philippe - DUBOIS Nadine - SAVRY Corinne - GOGUELY Samuel - BROUX FAVIER Maud - BERNHARD Maëva

Absents avec pouvoir :

Muriel MOUTARD donne pouvoir à Béatrice LORDEL
Stéphane DAGOIS donne pouvoir à Florian BOILLAUT

Secrétaire de séance : Patricia BEGIN

Délibération n° 2026-31

DIJON MÉTROPOLE

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et Dijon Métropole. Il convient de désigner les représentants de la Commune de Fényay à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les représentants de la Commune de Fényay au sein de la CLECT :
- Monsieur Bernard SAUTEREAU, titulaire
 - Madame Aurélie RUBAN MANGE, suppléante

Pour extrait conforme,
Le Maire, L. GOBET